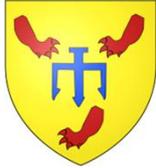


Code Postal: 34610
☎ 04 67 23 60 65
contact@stgervaisurmare.fr



REGLEMENT
« Règles de vie à la cantine »

ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

*Coupon-réponse à remettre avec le dossier
d'inscription après avoir été dument complété.
Règlement à conserver*

- 1** Je respecte le personnel, je suis poli(e) ; pour parler au personnel, je lève la main.
- 2** Je ne joue pas avec la nourriture ni avec l'eau ; je ne les gaspille pas.
- 3** Je ne crie pas et je ne chahute pas. Je me tiens correctement à table.
- 4** Je ne donne pas de coups de fourchette, de couteau ou de cuillère à mes camarades.
- 5** Je ne joue pas avec le matériel. **Je ne dégrade pas le mobilier.**
- 6** Je n'apporte pas de baladeur, MP3, stylo, jeu...
- 7** Je ne me lève pas sans avoir demandé l'autorisation.
- 8** A la fin du repas, je range la table et j'attends l'autorisation pour me lever.

Nous constatons malheureusement que certains écoliers sont de plus en plus indisciplinés au sein du restaurant scolaire. Le collège ayant l'amabilité d'accueillir vos enfants alors que ce service n'est pas obligatoire, et l'effectif étant important, **nous comptons sur vous pour bien expliquer à vos enfants ces consignes.** En cas de non-respects des rencontres peuvent être organisées avec les parents et les enfants concernés, et des exclusions prononcées.

COUPON-REPONSE A RETOURNER AVEC LE DOSSIER GARDERIE 2024/2024
« REGLES DE VIE A LA CANTINE »

Je soussigné(e) Mme M.

Mère Père Responsable légal de l'enfant :

atteste avoir pris connaissance des règles de vie de la cantine et les avoir lues et expliquées à mon enfant.
Je prends note que le non-respect de ces règles entraînera des punitions et/ou des sanctions.

Le : ____ / ____ / 2024

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »